



Animateur référent

Marie-Laure BLANC
FREDON BN
02.31.46.96.53
ml.blanc.fredonbn@wanadoo.fr

Animateur suppléant

Marielle SUIRE
CA 76
02.35.59.47.50
marielle.suire@seine-maritime.
chambagri.fr

Directeur de la publication

Daniel GENISSEL
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

BSV consultable sur les sites
des DRAAF, des Chambres
d'agriculture

Abonnez-vous sur
www.normandie.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé
de l'agriculture, avec l'appui financier
de l'Office national de l'eau et des
milieux aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour pollutions
diffuses attribués au financement du
plan Ecophyto.



L'essentiel de la semaine

Les températures restent fraîches et des averses sont annoncées pour cette fin de semaine.

Poireau : bon état sanitaire des pépinières et de la parcelle plantée, des captures de mouches de l'oignon et des semis sont enregistrées.

Chou : premières captures de mouches du chou dans le Val de Saire.

Fraise sous abri : premières taches d'oïdium.

SOMMAIRE :

POIREAU	1
SALADE	2
CHOU	2
CELERI et PERSIL	3
OIGNON	3
POIS sous abri.....	3
FRAISE sous abri	4
NOTE ABEILLE	4

POIREAU :

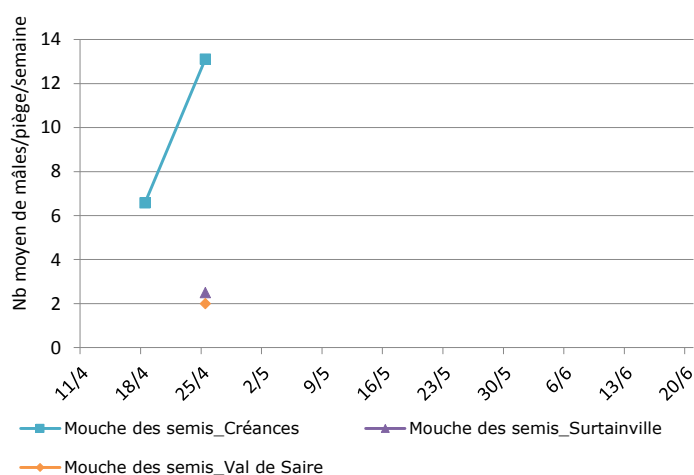
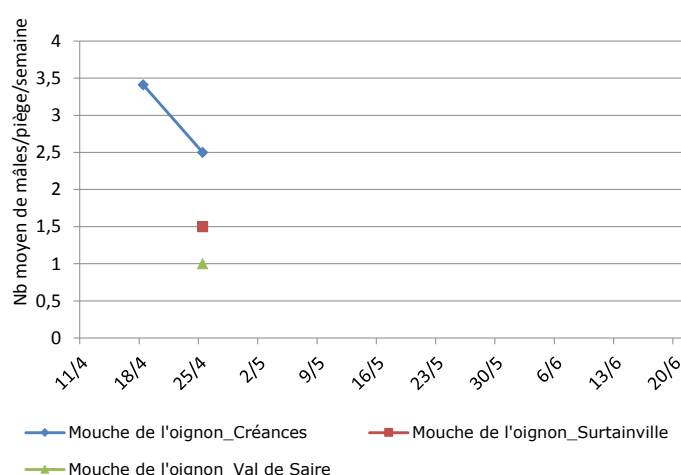
Suivi : Mont Saint Michel : 3 pépinières sous petits tunnels,
Créances : 4 pépinières en plein-air dont 1 en AB,
Surtainville : 1 pépinière en plein-air,
Val de Saire : 1 parcelle plantée en plein-air.

Les pépinières en plein-air vont du stade crochet jusqu'au stade 1^{ère} feuille et sous tunnel les plus avancées sont au stade début 3^{ème} feuille.

Bon état sanitaire des pépinières et de la parcelle plantée.

Mouche de l'oignon et mouche des semis :

Des mouches de l'oignon et des semis ont été piégées dans toutes les parcelles du réseau.

Evolution des captures des mouches des semis 2016**Evolution des captures des mouches de l'oignon 2016****Nuisibilité :**

Les asticots de la mouche des semis, *Delia platura* s'attaquent à une très large gamme de plantes hôtes et sont surtout dommageables sur jeunes plantes, conduisant à la destruction plus ou moins totale des semis. Pour pondre, les femelles sont attirées principalement par les sols récemment travaillés (terre fine), riches en matière organique et humides.

Les asticots de la mouche de l'oignon, *Delia antiqua*, s'attaquent aux jeunes plants d'*Allium*, entraînant une pourriture et la destruction des racines.

Evolution du risque :

Les captures sont enregistrées sur tous les sites, les mouches des semis sont en augmentation sur la zone de Créances. Le risque est présent pour les jeunes cultures en place. Les averses annoncées pour cette fin de semaine sont peu favorables à l'activité des mouches.

SALADE :

Suivi : Mont Saint Michel : 3 parcelles, stades : jeunes plants et récolte,
Lingreville : 1 parcelle de laitue, stade : tout début pommaison,
Val de Saire : 4 parcelles sous voiles.

Bon état sanitaire des parcelles.

CHOU :

Suivi : Val de Saire : 1 parcelle romanesco sous voiles,

Bon état sanitaire.

Mouche du chou :**NB DE MOUCHE/PIEGE/JOUR****SEMAINE 17****VAL DE SAIRE**

0,14

Nuisibilité :

Ce sont les asticots de la mouche du chou *Delia radicum* qui causent les dégâts en creusant des galeries dans les parties non ligneuses des racines et du collet.

Evolution du risque :

Des premières captures ont été enregistrées, évolution à suivre avec les prochains relevés. Les légumes racines comme le navet et le radis sont sensibles aux dégâts de ce ravageur pendant toute la durée de leur cycle.

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Chambres d'agriculture, SILEBAN, DRAAF Haute et Basse-Normandie, AGRIAL, LUNOR, GRAB HN et producteurs
Lycée Horticole de Coutances

CELERI et PERSIL :

Suivi : Val de Saire : 1 parcelle de persil,
Surtainville : 1 parcelle de céleri.

Bon état sanitaire des parcelles.

Mouche de la carotte :

Suite à la mise en place des pièges, une première capture a été enregistrée dans la parcelle suivie dans le Val de Saire.

NB DE MOUCHE/PIEGE/JOUR	SEMAINE 17
VAL DE SAIRE_PERSIL	0,04
SURTAINVILLE_CELERI	0

Evolution du risque :

Evolution à suivre avec les prochains relevés.

OIGNON :

Suivi : Mont Saint Michel : 2 parcelles de bulbille, stade : 2 à 3 feuilles et 3 parcelles de semis, stade : crochet à fouet.

Bon état sanitaire.

Mildiou :

Modélisation Miloni INOKI au 26 avril sur semis ou plantations réalisés début 2016.

STATION	DATES DES DERNIERES CONTAMINATIONS	GENERATION EN COURS	SORTIES DE TACHES A VENIR
MONT SAINT MICHEL	23 avril	1 ^{ère}	-

Seuil indicatif de risque :

1^{ère} génération : aucun risque

2^{ème} génération : le risque mildiou débute pour les bulbilles et les oignons de semis précoces.

3^{ème} génération : le risque mildiou débute pour les oignons de semis.

Le risque est immédiat lorsque du mildiou sporulant est observé dans le secteur, quelle que soit la génération.

Evolution du risque :

Pour les cultures semées ou plantées depuis le début de l'année 2016 et qui sont levées, le risque mildiou n'a pas encore démarré sur la zone du Mont Saint Michel.

POIS sous abri :

Suivi : Lingreville : plusieurs planches, stade : 1^{ères} gousses.

Mildiou :

Présence stable de cette maladie sur les étages inférieurs des plantes.

Evolution du risque : le risque est important lorsque le temps est couvert et humide, aérez au maximum les abris et évitez les excès de végétation.

FRAISE sous abri :

Suivi : Coutances : début récolte.

Puceron :

La présence des foyers est en réduction sous l'action prédatrice des larves de chrysope.

Evolution du risque : les conditions climatiques sous abri sont favorables, surveillez régulièrement vos parcelles.

Oïdium :

Ponctuellement de petites taches d'oïdium ont été observées.

Evolution du risque : cette maladie est favorisée par les fortes amplitudes thermiques, aérez les abris.



Larve de chrysope (FREDON BN)

Taille réelle : 10 mm au dernier stade larvaire,

Mode d'action : prédatrice, jusqu'à 500 pucerons pendant son développement larvaire.

NOTE ABEILLE :

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence des ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.